

ANNEXE 4

FILIERE ARBITRAGE REGIONAL (FAR)

I. Objet

Il est institué un groupe promotionnel intitulé « Filière Arbitrage Régional ».

Cette structure servira de support à la C.D.A pour présélectionner, évaluer, préparer, perfectionner et, in fine, désigner, les arbitres du District qui seront présentés à la Ligue pour la saison suivante.

II. Objectif

Assurer le renouvellement permanent du corps arbitral régional affilié au District, toutes filières confondues, en veillant à la cohérence, tant en qualité, qu'en quantité.

III. Composition

Elle regroupe les arbitres qui sont susceptibles d'être présentés en tant que stagiaire régional dans les filières suivantes :

- Régional 3 Stagiaire
- Assistant Régional 3 Stagiaire
- Jeune Arbitre Régional Stagiaire
- Futsal Régional 3 Stagiaire
- Féminine Régionale Stagiaire

IV- Devoirs et obligations de l'arbitre promotionnel

Un Arbitre se doit d'avoir, en toutes circonstances, sur et en dehors du terrain, que ce soit dans sa fonction d'arbitre ou en tant que citoyen, un comportement de nature à honorer sa qualité de juge sportif du District aspirant à devenir arbitre Régional même s'il veillera à ne jamais s'en prévaloir d'initiative.

Aussi, les arbitres appartenant à cette filière doivent assister avec assiduité aux séances et événements mis en place par la section FAR et adopter en conséquence un comportement respectueux vis-à-vis des encadrants en répondant aux convocations, sous peine d'un retrait de la filière.

V- Parcours de formation/sélection

L'arbitre est au cœur d'un dispositif visant à assurer une préparation spécifique, adaptée et intensive des candidats potentiels à un titre d'arbitre Régional selon un niveau d'exigence au moins conforme à celui fixé par la C.R.A.

Dans ce contexte, afin d'être éventuellement sélectionné par la C.D.A pour représenter le District, il doit avoir acquis, au terme d'une même saison sportive, le quitus de la C.D.A :

UV 1 = DEVOIRS ADMINISTRATIFS (dossier administratif et médical de renouvellement, rapports, présence en Commission, reporting d'activité et suivi individualisé vis-à-vis) ; UV 2 = PERFORMANCES ATHLETIQUES (analysées périodiquement selon le protocole en cours ou à venir à la C.R.A et/ou selon les exigences minimales fixées par la C.R.A) ;

UV 3 = PERFORMANCES SPORTIVES (analysées périodiquement par des arbitres de la Ligue en activité, observateurs ;

UV 4 = PERFORMANCES THEORIQUES (analysées périodiquement selon le protocole en cours ou à venir de la C.R.A)

UV 5 = POTENTIEL PERSONNEL (comportement, assiduité, disponibilité et tout autre facteur propre à l'individu mais de nature à impacter ses performances sur les 4 UV précédentes).

